

Prévention

Cette année, la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières a dédié la 9^e semaine de la sécurité routière aux jeunes : « Jeunes et responsables ». Cette décision vient en réaction aux trop nombreux accidents de la route qui touchent la tranche d'âge des 15/25 ans.

Les jeunes utilisateurs du transport scolaire doivent aussi être responsables, voilà pourquoi l'information et la prévention sont et seront toujours nécessaires.

Education à la sécurité



Le vendredi 10 octobre, la sécurité routière lance la semaine de sécurité depuis le lycée Michelet de Vanves. Lors de la conférence de presse, Michèle Merli, Déléguée interministérielle à la sécurité et la circulation routières insiste sur l'objectif de « *gagner des vies, de faire de la vie durable* », en soulignant que les véhicules exposés dans le cadre du mondial de l'automobile tout proche, sont eux aussi conçus avec deux priorités : le développement durable et la sécurité. « *Bien entendu, il est essentiel d'améliorer les infrastructures et les véhicules pour la sécurité. Il est aussi nécessaire, en complément dans le cadre de leur éducation, d'éduquer les jeunes à la sé-*

pour des jeunes
"responsables"

curité, afin qu'ils soient conscients de leur responsabilité citoyenne d'utilisateur de la route. Cette éducation démarre dès le plus jeune âge, souvent par mimétisme d'ailleurs, c'est pour cela que les adultes ont un devoir d'exemplarité vis à vis des jeunes générations ». A titre d'exemple, parmi les jeunes de moins de 15 ans qui perdent la vie sur la route, 1/4 est un piéton, 44% des accidents qui les touchent se produisent sur le trajet entre le domicile et l'école. Mi-

chèle Merli ajoute qu' « il ne faut pas oublier les blessés, leur nombre a augmenté dans les dernières statistiques ». D'où les interpellations lancées très directement aux jeunes par les affiches de la campagne médiatique de la DSCR : « Tu préfères passer pour un mouton en traversant sur les clous ou passer ta vie avec des vis dans les jambes ? » ou encore « tu préfères avoir l'air d'une tortue sur ton scout ou d'un légume sur ton lit d'hôpital ? ». Durant cette semaine



DEPARTEMENT

2 questions à
Georges BARRIOL
Vice-président chargé des transports
et du projet Lesly
Conseil général du Rhône



Photo : CG69

1 - Le Conseil général du Rhône organise chaque année des actions d'animation à la sécurité dirigées vers les élèves de ses collèges. Quelles ont été les motivations qui ont déclenché cette initiative?

Georges BARRIOL : Bien que le transport scolaire soit un mode de déplacement parmi les plus sûrs et des moins accidentogènes - très inférieur au transport par les véhicules des parents - il nous a semblé utile de généraliser une action en direction des élèves des classes de 6^e et 5^e en commençant par les établissements se portant volontaires. Quelques faits marquants, au niveau national, ont démontré la grande rapidité du développement d'un incendie dans un car et il nous a semblé utile et logique d'inculquer aux adolescents un certain nombre de réflexes et de comportements dans des situations extrêmes. Le professionnalisme reconnu de l'ANATEEP nous a incité à établir une convention avec cette association qui a développé un module - vidéo et exercice pratique d'évacuation de cars- qui permet aux élèves d'adopter un certain nombre de comportements pendant le transport - attitude envers les camarades, le conducteur, le matériel - mais aussi aux arrêts.

2 - Quel bilan tirez-vous de ces actions et prévoyez-vous une évolution ?

G.B. : Au cours de l'année scolaire 2007-2008, 87 opérations ont eu lieu dans 28 collèges, ce qui représente environ 4 400 élèves concernés. Et depuis septembre, 30 établissements nous ont d'ores et déjà sollicités. La volonté du Département est de poursuivre et de développer ces opérations, appréciées par les chefs d'établissement mais également par les parents.



de la sécurité routière, de nombreuses actions d'éducation à la sécurité routière sont organisées dans toute la France avec la participation de nombreux intervenants institutionnels et associatifs, ces derniers souvent bénévoles. Parmi elles, des interventions ont pour objectif l'éducation à la sécurité et la citoyenneté dans le transport scolaire. Dans ce secteur du transport, les accidents sont extrêmement rares, néanmoins le risque zéro n'existant pas, ces actions présentent de nombreux intérêts notamment celui d'aider les enfants à être « jeunes et responsables ».

LES ENJEUX DE L'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ

Tout d'abord, il faut favoriser la prévention des accidents. Même à supposer que les aménagements de sécurité et des dispositifs chaque jour plus performants soient installés, rien ne permet d'affirmer que l'accident est impossible. Par conséquent, il faut alerter l'enfant sur les risques qu'il encourt et lui apporter les éléments de compréhension nécessaires qui lui permettront d'adopter le bon comportement au bon moment.

Ensuite, il est essentiel de favoriser l'esprit critique de l'enfant. Au-delà de l'apprentissage régulier des bons réflexes en cas d'accident ou d'incident, l'objectif est bien de sensibiliser l'enfant

à la sécurité, voire même à ses sécurités, de le responsabiliser. L'enfant doit prendre conscience qu'il évolue dans un environnement incertain, hostile bien souvent et parfois même dangereux. Le milieu routier a cette spécificité : il est redoutablement dangereux pour l'enfant qui ne le connaît pas ou peu. Ces opérations sont donc l'occasion de lui faire percevoir ces risques-là. L'occasion également d'impliquer les parents d'élèves qui bien souvent, ne perçoivent pas directement l'intérêt de telles opérations. Ces animations vont dans le sens d'un monde plus responsable et plus civique.

Enfin, pour que les objectifs de ces actions soient bien assimilés par les jeunes, comme pour toute pratique éducative, il faut favoriser les effets d'entraînement. Pour cela, le rôle de l'Éducation nationale est décisif car dans sa mission d'éducation, cette structure touche l'enfant au plus près et quotidiennement. La mission éducative et pédagogique en matière de sécurité routière ne peut se passer d'un tel relais.

La définition de l'éducation à la sécurité que donnait l'OCDE dans un rapport de 1986 est toujours aussi moderne et d'actualité « L'éducation à la sécurité routière vise à influencer le comportement de l'usager en modifiant ses connaissances, ses attitudes, son comportement ou ses capacités ». L'enfant est particulière-

ment réceptif à l'éducation. C'est un groupe cible privilégié par tous les grands programmes de sécurité routière. La première journée européenne de la sécurité routière du 27 avril 2007 avait pour titre « *Les jeunes et la route ou l'accident de la route n'est pas une fatalité* ». L'animation à la sécurité est efficace parce qu'elle

répond à un besoin et qu'elle est adaptée à la résolution du problème.

LA CONNAISSANCE DU RISQUE DE L'ACCIDENT

En matière de transport de jeunes, il peut arriver que la nécessité d'évacuer le véhicule soit ab-

solue. Incendie, incident ou accident de la circulation ; partant de ce constat, l'Anateep a mis au point une méthode d'évacuation permettant de sortir vite du véhicule en moins de 30 secondes. A l'intérieur d'un car en feu, sous certaines conditions, au bout d'une minute, la température est de 100°C, au bout de deux minutes, 200°C. Au bout de 30 à 45 secondes, en cas d'incendie violent, les débuts d'asphyxie peuvent intervenir. L'évacuation s'impose donc comme la seule alternative. De plus, autour d'une opération apparemment extrêmement ciblée et technique, les enfants peuvent être initiés à des enseignements beaucoup plus généraux en matière de sécurité routière. C'est le cas dans de nombreuses animations qui se déroulent sous forme d'ateliers traitant des divers risques en matière de sécurité routière.



situations risquées et par ce biais de percevoir le comportement qu'il faut adopter.

L'ORGANISATION DES ACTIONS

Les récents accidents de car ne doivent pas ternir la réalité de la qualité et la sécurité de ce transport, trop souvent décrié. Les transporteurs sont des professionnels qui s'engagent pour la sécurité de leurs passagers. En ce qui concerne le transport scolaire, les autorités organisatrices prennent aussi leurs responsabilités de garants de la sécurité du transport en mettant en place des politiques de sensibilisation à la sécurité envers les jeunes. Même si les statistiques d'accidentologie sont très favorables au transport scolaire, la prévention demeure essentielle. Elle peut être organisée sous différentes formes.

Les chefs d'établissements représentants de l'Education nationale, peuvent être à l'origine de ces actions, c'est le cas dans de nombreux départements où les membres des Adateep, associations départementales de l'Anateep, visitent les écoles et les collèges en réponse à leur sollicitation. Cette démarche est la marque d'un engagement de la part de ce secteur dans un domaine qui n'est pas de leur compétence. Ces exemples sont dans le droit

AGGLOMERATION

2 questions à Jean-Philippe MEHEUST Technicien Transports à la Communauté d'agglomération de La Rochelle



1 - L'agglomération de La Rochelle organise chaque année des actions d'animation à la sécurité dirigées vers les élèves de ses collèges. Quelles ont été les motivations qui ont déclenché cette initiative?

Jean-Philippe MEHEUST : A l'arrivée en 6ème, les enfants acquièrent une autonomie de déplacements sans forcément avoir les bonnes habitudes et avec une méconnaissance des règles de sécurité. C'est pourquoi, dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains et depuis 2002, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle organise les journées "Prévention et Sécurité" dans les 11 collèges du Périmètre de Transports Urbains. Cette opération qui se fait en partenariat avec la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, La Société de Transports Océcars, La Régie de Transports Communautaires Rochelais, La Cellule "Sécurité Routière" de La Rochelle et l'Anateep, touche chaque année 1 800 élèves de sixième. Ces actions ont pour objectif de sensibiliser les jeunes collégiens sur leurs différents modes de déplacements : la marche à pied, le vélo et plus particulièrement les transports publics.

2 - Quel bilan tirez-vous de ces actions et prévoyez-vous une évolution ?

JPM : Tous les ans, cette opération est accueillie à bras ouvert par les établissements scolaires. Il est agréable de constater la prise de conscience des jeunes élèves sur leur sécurité dans leur chaîne de déplacement. En effet, dans les transports publics, nous remarquons une baisse d'incivisme et un respect du conducteur, du matériel et de la clientèle. En vélo, Les jeunes s'équipent de casques, de vêtements visibles la nuit et entretiennent leur vélo. Certains enfants vont même jusqu'à réprimander leurs parents sur leur comportement en voiture. Devant ce bilan positif, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle reconduit ces actions en apportant chaque année, des améliorations dans les supports vidéos (création d'un DVD) ou dans la distribution de matériel de sécurité.



UNE ACTION ADAPTÉE

Afin d'atteindre l'objectif recherché, il est primordial de s'adapter à l'âge des enfants et à leurs particularités. En effet, une intervention avec des enfants d'âge maternel ne s'organisera pas de la même façon qu'une intervention en école élémentaire, en collège ou encore en lycée. Si un support vidéo est utilisé, il sera adapté à la tranche d'âge des enfants. De la même façon les enfants handicapés requièrent une attention particulière. Toujours pour mieux atteindre l'objectif recherché, il est aussi très important de donner un caractère pratique voire parfois ludique à ces interventions. L'efficacité comportementale de l'enfant sera d'autant plus adaptée et performante s'il existe une mise en contact directe avec le véhicule (connaissance physique des équipements de sécurité ou prise en compte de la taille de la roue par exemple). L'intérêt de l'enfant est éveillé par le recours à des jeux de rôle à des mises en scène qui permettent aux enfants de s'identifier aux



fil des préconisations de la circulaire de 1995 de l'Education nationale qui encourage la concertation entre les différents acteurs du transport scolaire pour son organisation. Dans ce cas-là l'initiative va plus loin puisque les actions de prévention liées à la sécurité dans le transport scolaire sont régulièrement associées à l'éducation à la sécurité, relative aux règles de sécurité routière. Cette dernière est une obligation inscrite aux programmes des écoles et des collèges avec respectivement l'Attestation de première éducation à la route (APER) et l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR). L'administration éducative joue donc son rôle en matière d'éducation à la sécurité. Pour sa mise en œuvre, les actions proposées par les enseignants peuvent s'inscrire dans les campagnes existantes et s'ap-

puyer sur les documentations variées émanant aussi bien du réseau du centre national de documentation pédagogique que de diverses associations spécialisées, dont fait partie l'Anateep. Cet apprentissage peut également faire l'objet d'un projet d'école ou d'établissement. A titre d'exemple, ce fut le cas dans le département de la Marne où un support vidéo a été réalisé dans le cadre d'un projet pédagogique d'un établissement, avec le soutien du Conseil général (voir rubrique *départements* page 22).

Des syndicats intercommunaux de transport scolaire, habituellement appelés organisateurs de second rang, sollicitent aussi les Adateep pour intervenir dans les établissements qui sont desservis par leur transport. Parmi eux, ils sont nombreux à proposer un accompagnement pour les



Conférence de presse de Mme Michèle Merli, le 10 octobre 2008

plus jeunes élèves. Ces accompagnateurs participent à ces sessions d'animations à la sécurité, et c'est pour eux l'occasion de profiter d'une information sur la sécurité dans le transport en commun et sur les méthodes d'évacuation qu'ils ignoraient.

Dans d'autres cas, les autorités organisatrices de transport, conseil généraux, communautés d'agglomération, dans le cadre de leur compétence dans le domaine de la sécurité décident d'une politique volontariste en mettant en place des actions de

Lancement de la 22^e campagne nationale "Transport attitude"



Le lancement de la 22^e campagne ANATEEP d'éducation à la sécurité dans les transports de jeunes a eu lieu le 15 octobre 2008 à Castres.



De g. à d. : MM. Alain Estival (Président de la Federteep), Michel Azéma (Inspecteur d'Académie), Jean-Claude Frécon (Sénateur, Président de l'Anateep), Michel Benoit (Vice-président du Conseil général du Tarn), Christophe Testas (Canton de Castres), Pierre Larrey (Directeur de Cabinet du Préfet du Tarn), Michèle Galissard (Mairie de Castres).



prévention. En 2005, le département de l'Ain, en partenariat avec la Préfecture, crée le pôle sécurité routière, pour lancer l'opération « *Tous acteurs de la sécurité* ». L'objectif : sensibiliser tous les élèves de sixième du département à la sécurité dans les transports scolaires. Cette opération d'envergure se déroule sur une durée de deux semaines au cours desquelles les pompiers, les gendarmes associés aux animateurs de l'Anateep visitent tous les collèges du département. L'Anateep est mandatée pour organiser ces interventions. Un département voisin, le Rhône, fait également appel aux services de l'Anateep pour sensibiliser les

sixièmes. Dans ce cas, le programme des animations s'échelonne sur plusieurs semaines. C'est également le cas du Var où depuis trois années, les collèges sont visités par des animateurs locaux de l'Anateep à la demande du Conseil général. Un autre exemple, en 2007, le Conseil général du Nord lance un appel d'offre pour le même type d'actions. Le bureau d'études de l'Anateep obtient le marché et organise les animations dans tous les collèges desservis par le transport scolaire. Dans l'Hérault, ce sont des personnels du syndicat mixte Hérault Transport, formés par l'Anateep qui sont affectés à cette mission de préven-



tion, tout comme dans les Deux Sèvres avec le conseil général. En 2006, pour répondre à leur besoin d'éducation à la sécurité, ce département a participé à la réalisation du dernier support vidéo d'animation produit par l'Anateep. Ce partenariat démontre l'intérêt et l'engagement de cette collectivité dans la démarche de prévention.

Dans d'autres cas les associations départementales, Adateep, ont tissé des liens privilégiés avec les collectivités en charge du transport scolaire qui leur ont permis de mettre en place un partenariat. Ainsi, les Adateep deviennent les "chargés d'animation à la sécurité" (Voir rubrique *départements* p.24).

Ces actions d'éducation à la sécurité menées tout au long de l'année scolaire, tel un travail incessant de fournis sont méconnues. Un petit éclairage statistique des actions menées par l'Anateep permet de mieux prendre connaissance du travail effectué.

Ainsi, lors de l'année scolaire 2007/2008, ses animateurs sont intervenus à 2 021 occasions auprès de 204 855 élèves, pour 181 627 l'année précédente. L'augmentation du nombre d'élèves sensibilisés est constante depuis plusieurs années. Elle témoigne d'un besoin et d'une forte demande de la part des acteurs du transport scolaire, parents, transporteurs, organisateurs. Le message délivré est bien sûr très orienté vers la sécurité mais aussi

vers les règles de comportement, la citoyenneté, le respect du matériel et du service de transport public. Les interventions concernent pour moitié des élèves de collège (117 114), l'autre moitié étant divisée entre les lycéens, les écoliers de l'élémentaire et ceux de maternelle.

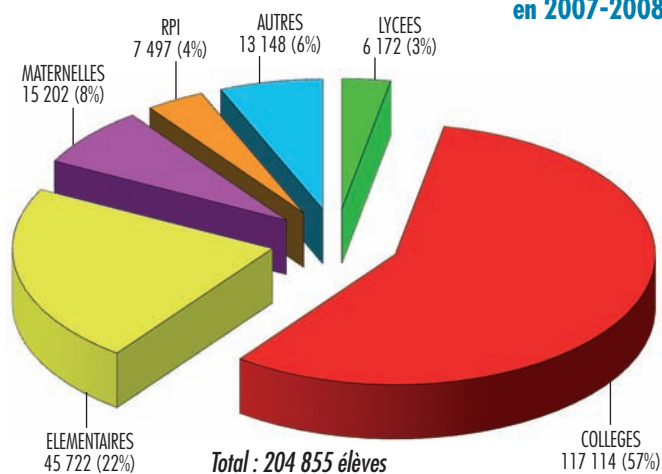
L'Anateep participe régulièrement à la formation des enseignants auprès des IUFM et des directeurs d'école pour tout ce qui concerne le volet transport. Cette année, 45 interventions ont été dispensées auprès de 1 051 personnels enseignants en formation. On estime donc le nombre total de personnel enseignant sensibilisé à 4 000 adultes en comptabilisant les professeurs qui accompagnent les classes lors des sessions d'éducation à la sécurité. L'éducation à la sécurité

dans le transport scolaire est une action nécessaire. Elle s'inscrit entièrement dans les compétences des organisateurs de transport mais aussi dans les objectifs de la Sécurité routière. Pré-

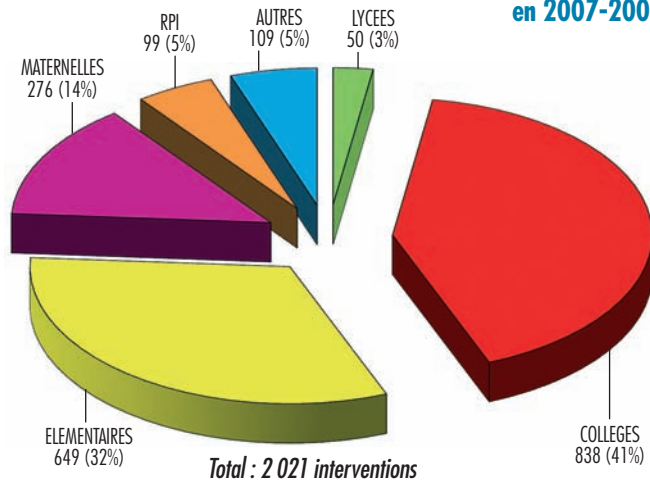
venir et éduquer les jeunes tel est l'objectif de ces actions. Le risque zéro n'existe pas, la fatalité de l'accident non plus. Voilà pourquoi les jeunes doivent éviter au maximum de se mettre en situation de danger. Contrairement aux habituels clichés les jeunes peuvent être aussi responsables, l'éducation à la sécurité leur en montre le chemin. ●

CHRISTOPHE TRÉBOSC

Nombre d'élèves sensibilisés par l'Anateep en 2007-2008



Nombre d'interventions de l'Anateep (½ journées) en 2007-2008



« L'éducation à la sécurité dans le transport scolaire s'inscrit entièrement dans les compétences des organisateurs de transport mais aussi dans les objectifs de la Sécurité routière. »